



PROGRAMME DES FORMATIONS

Septembre-Novembre 2019

B.N.C

COLLABORATEURS DE CABINET : DÉBUTANTS EN BNC

Programme :

- Maîtriser les règles de base applicables aux BNC,
- Règles de détermination du BNC,
- Immobilisations,
- Dépenses forfaitaires et dépenses réelles,
- Contrôle des enregistrements,
- Cas pratiques.

Intervenant :

Mme Agnès DESPREZ, Expert-Comptable.

**Mardi 15 Octobre
09h-12h30**

B.N.C

COLLABORATEURS DE CABINET : 20 POINTS CLÉS POUR MAÎTRISER LA FISCALITÉ DES BNC

Programme :

- Préambule : rappel des règles : recettes/dépenses ou créances/dettes, tenue HT ou TTC,
- Le local professionnel – Le véhicule professionnel,
- Les plus-values – Le conjoint collaborateur,
- La CSG-CRDS – Les frais financiers,
- Spécificités des médicaux – Distinction immobilisations / petit outillage,
- Agencements / entretien – Redevances dans le cadre d'un contrat de collaboration,
- Cotisations facultatives / assurances – Frais de repas,
- Crédits d'impôts – Forfait blanchissage - Les dons,
- Problèmes spécifiques à l'exercice de la SCP, de la SCM.

Intervenant :

Mme Agnès DESPREZ, Expert-Comptable.

**Judi 17 Octobre
09h-16h30**

ou

**Mardi 05 Novembre
09h-16h30**



PROGRAMME DES FORMATIONS

Septembre-Novembre 2019 (suite)

B.N.C

COLLABORATEURS DE CABINET : LA SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS (SCM)

Programme :

Passer de la comptabilité à la déclaration n°2036.

- Fonctionnement de la SCM,
- Régime fiscal de la SCM,
- Détermination des résultats, cas pratiques :
 - 1/ SCM comprenant exclusivement des membres BNC,
 - 2/ SCM comprenant exclusivement des membres BIC,
 - 3/ SCM comprenant des membres mixtes BNC et BIC.

Intervenant :

Mme Agnès DESPREZ, Expert-Comptable.

**Mercredi 13 Novembre
09h-12h30**

JURIDIQUE

LA LOI PACTE : IMPACTS SUR LE DROIT DES ENTREPRISES ET LEUR FINANCEMENT

Programme :

Réforme des Fondamentaux de l'entreprise

- Simplification de la création d'entreprise (guichet unique, annonces légales, stage d'installation),
- Réforme du droit des sociétés (Art. 1833 et 1835, intérêt social, enjeux environnement, sociétés à mission),
- Faire grandir les entreprises (réforme des seuils d'effectifs, délais de paiements, réformes des CAC, micro-entrepreneurs),
- Nouvelle donne dans le droit des procédures collectives et des sanctions (droit à l'échec).

Autres réformes : Transmission, financement et avenir des entreprises

- Faciliter la transmission des entreprises (réforme du pacte Dutreil, reprise par les salariés, favoriser le crédit vendeur, fiscalité des plus-values)
- Financer la croissance des entreprises (PEA et PME financement participatif, ESUS et ICO),
- Réforme de l'épargne retraite,
- Réforme des valeurs mobilières (golden share, actions de préférence),
- Réforme des chercheurs (travailler en entreprise).

Intervenants :

Maître Georges-Albert LUCCIARDI, Avocat Honoraire.

M. Bastien BRIGNON, Maître de Conférence à l'Université d'Aix-Marseille.

**Jeudi 26 Septembre
09h-17h**

Pour S'inscrire

Nous vous remercions de compléter le bulletin ci-après en cochant les dates qui vous intéressent et en précisant de manière **LISIBLE** les prénoms et noms des participants :

Nous vous rappelons que nos formations sont **gratuites**, c'est pourquoi, nous vous demandons de vous inscrire que si vous êtes **ABSOLUMENT** sûr de pouvoir participer à ces réunions et le cas échéant, de bien vouloir nous **prévenir en cas de désistement** afin de libérer votre place pour un autre participant.

Adresse de retour :

ARAPL Pays d'Aix & Vaucluse
Tour Hémilythe
150, Avenue Georges Pompidou
CS 60726
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1

T° : 04 42 91 50 60

Interlocutrice :

Audrey LAURENT
Services Adhésions & Formations

Courriel : audrey.laurent@araplav.org



Modalités D'inscription

Inscriptions

Les inscriptions à nos réunions sont prises en compte chronologiquement par date d'arrivée.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Annulations

Si vous ne pouvez pas participer à une réunion à laquelle vous êtes inscrit, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer afin de libérer votre place pour un autre participant.

Réunions Complètes

Si votre demande de participation à l'une de nos réunions ne peut être validée, nous vous inscrirons sur liste d'attente et nous ne manquerons pas de vous contacter en cas de désistement d'un autre participant ou en cas de dédoublement de session.

Présence à nos réunions

Le jour de la réunion, il vous sera demandé de bien vouloir signer la feuille d'émargement attestant de votre présence. Nous vous adresserons ensuite votre Attestation de Présence.



Bulletin D'inscription 2019



N°Conseil :

Nom du Cabinet :

B.N.C

Collaborateurs de cabinet :

Débutants en B.N.C

Mardi 15 Octobre
de 09h à 12h30

Nombre - Noms, Prénoms des participants

Collaborateurs de cabinet :

20 Points Clés pour Maîtriser la Fiscalité des B.N.C

Jeudi 17 Octobre
de 09h à 16h30

Nombre - Noms, Prénoms des participants

Collaborateurs de cabinet :

20 Points Clés pour Maîtriser la Fiscalité des B.N.C

Mardi 05 Novembre
de 09h à 16h30

Nombre - Noms, Prénoms des participants

Collaborateurs de cabinet :

La Société Civile de Moyens (SCM)

Mercredi 13 Novembre
de 09h à 12h30

Nombre - Noms, Prénoms des participants

Juridique

La Loi Pacte : Impacts sur le droit des entreprises et leur financement

Jeudi 26 Septembre
de 09h à 17h

Nombre - Noms, Prénoms des participants

